

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, et le quinze mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal des Eglises d'Argenteuil dûment convoqué le 08 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GICQUEL Roseline, Maire

Présents: GICQUEL Roseline, MERLIER Audrey, BAILLARGUET Antony, MANDOU Rosemonde, SALMON Anne-Marie, BARILLER Jérôme, GUICHARD Jean-Luc, GROLLET Josélito, Nicolas POIRIER, Sylvain LIRAUD, Damien LEROUX, LEGUAY Amandine, PETITPAS Véronique

Absents excusés : Jacky BOYER, MAUNY Julien

Ordre du Jour :

1. VOTE DU CA 2021, approbation du Compte de Gestion, délibérations correspondantes, affectation du résultat
2. Subventions et participations 2022
3. SPA (convention fourrière)
4. Etude de devis
5. EAU 17 (protocole)
6. Questions diverses

1. VOTE DU CA 2021, approbation du Compte de Gestion, délibérations correspondantes, affectation du résultat

Délibération D5/2022 : (Madame Le Maire sort au moment du vote).

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	302 300,27
	Réalisé :	99 775,04
	Reste à réaliser :	69 560,00
Recettes	Prévu :	302 300,27
	Réalisé :	117 335,65
	Reste à réaliser :	5 140,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	434 599,72
	Réalisé :	286 244,88
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	434 599,72
	Réalisé :	463 769,52
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	17 560,61
Fonctionnement :	177 524,64
Résultat global :	195 085,25

Délibération D6/2022 : Vote du Compte de Gestion Madame Le Maire réintègre l'assemblée.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur DROUINEAU Jean-Michel, Comptable, Trésorerie de Saint-Jean d'Angely à la clôture de l'exercice 2021.

Madame Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au CONSEIL MUNICIPAL, en même temps que le Compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération D7/2022 : Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de GICQUEL Roseline, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, décide à l'unanimité des présents d'affecter les résultats 2021 sur l'exercice 2022 comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	59 808,92
- un excédent reporté 2020 de :	117 715,72
<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</u>	<u>177 524,64</u>
- un excédent d'investissement de :	17 560,61
- un déficit des restes à réaliser de :	64 420,00
<u>Soit un besoin de financement de :</u>	<u>46 859,39</u>

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT 177 524 ,64

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 46 859,39

RESULTAT EN FONCTIONNEMENT REPORTE (002) : 130 665,25

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 17 560,61

2. Subventions et participations 2022

Délibération D8/2022

Sur propositions de Madame Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents vote les subventions et participations telles que :

Liste des subventions et participations 2022					
Article	Subventions	Tiers	Nature juridique	Budget précédent	Vote
6574	SUBVENTIO	ACCA LES EGLISES	Association	160,00	160,00
6574	SUBVENTIO	ADMR	Association	60,00	60,00
6574	SUBVENTIO	AFM TELETHON	Association	30,00	30,00
6574	SUBVENTIO	AMIC POMPIERS	Association	30,00	30,00
6574	SUBVENTIO	ANCIENS COMBATTANTS	Association	30,00	30,00
6574	SUBVENTIO	ARCHE	Association	100,00	100,00
6574	SUBVENTIO	AS2A	Association	160,00	160,00
6574	SUBVENTIO	COMITE DAL LIGUE CONTRE	Association	50,00	50,00
6574	SUBVENTIO	COMITE GESTION MATERIEL	Association	160,00	160,00
6574	SUBVENTIO	DONNEURS DE SANG BENEV	Association	30,00	30,00
6574	SUBVENTIO	FONDATION DU PATRIMOINE	Société	100,00	100,00
6574	SUBVENTIO	FOYER RURAL	Association	160,00	160,00
6574	SUBVENTIO	GRISONNANTS DARGENTEUIL	Association	160,00	160,00
6574	SUBVENTIO	LES PTITES FRIPOUILLES	Association	160,00	160,00
6574	SUBVENTIO	MFR ST DENIS DU PIN	Association	60,00	60,00
TOTAL				1 390,00	1450,00
65541	ORGANISMES DE REGROUPEME	SYNDICAT DE LA VOIRIE		80,00	85,00

3. SPA (convention fourrière)

Délibération D9/2022

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, a décidé en assemblée du 16 décembre 2019 de ne pas reconduire le financement du ramassage des animaux errants. C'est donc aux Communes que revient la charge de cette dépense. La S.P.A. de Saintes propose, comme l'an passé, une convention avec deux formules différentes. L'an passé, le précédent Conseil Municipal avait opté pour la formule A tout compris.

Madame Le Maire propose à nouveau : Formule A « tout compris » à 0.50€ par habitant soit $528 \times 0.50€ = 264€$

**Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal DÉCIDE, à 10 voix et 3 abstentions :**

D'accepter la Formule A. Il autorise Madame le Maire à signer la convention ; Les crédits seront prévus au Budget 2022.

4. Etude de devis :

Délibération D10/2022

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Baillarguet Antony adjoint.

Monsieur Baillarguet explique qu'il conviendrait de participer au revêtement des rues : des metairies, barberouge, et du grand lopin.

En effet il s'agit de la remise en état des rues suite aux travaux d'assainissement.

Le devis de l'Entreprise SCOTPA d'un montant de 7406.16€ TTC est accepté à l'unanimité des présents.

Les crédits seront prévus au budget 2022 en investissement « travaux de voirie »

5. EAU 17 et SDEER (protocoles)

Délibération D11/2022

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Baillarguet Antony adjoint.

Monsieur Baillarguet explique que suite aux travaux d'assainissement collectif réalisés sur le bourg, certaines parties de voiries communales autour du village ont été fortement dégradées. EAU 17 et le SDEER contribuent à la réparation en échange de quoi la Commune s'engage à ne faire aucun recours ou demandes ultérieures sur ce dossier.

Après avoir pris connaissance du contenu des protocoles, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

A l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer les protocoles EAU 17 et SDEER.

6. Questions diverses

- Madame Le Maire sollicite les conseillers municipaux pour l'élection présidentielle. Une première liste des permanences est dressée pour les deux tours.
- Monsieur Jean-Luc Guichard demande des précisions sur la mise en place des nouveaux containers poubelles. Monsieur Antony Baillarguet répond que des optimisations sont actuellement recherchées par le CYCLAD pour gérer les passages des camions collecteurs.
- Madame Audrey Merlier demande aux Conseillers Municipaux leur avis sur le bulletin municipal et si ils ont des retours de la population.

Madame Le Maire,

La Séance est levée à 21h20

